

Préparons-nous! (1)

Pour les agents, Macron n'est vraiment pas un inconnu

En janvier 2014, François Hollande annonce le Pacte de responsabilité. Montebourg commande un rapport sur les CCI. Fin avril, les conclusions du rapport de l'IGF-IGAS sont publiées et après le départ de Montebourg en août 2014, c'est Emmanuel Macron qui le met en œuvre. Objectif 50 milliards "d'économie" qui conduisent à :

Baisse de la masse salariale : Le point est bloqué depuis 2010 (7 ans).

Baisse des effectifs : suppressions d'emplois, licenciements, mutualisation des fonctions supports et opérationnelles, fermeture de sites, privatisations des écoles, suppression de délégations, mobilité interne, remplacement de titulaires par des prestataires, réforme du réseau...

Prélèvement sur le fonds de roulement : 670 Millions sur 2014-2015 piochés directement dans les trésoreries de CCI.

Baisse de la TFC (Taxe pour Frais de Chambres) : C'est la principale ressource publique des CCI. Une baisse de 37 % de la TFC.

Des milliers de suppressions de postes et de licenciements, baisse des salaires, le point bloqué, nouvelle classification...

1. En cinq ans l'effectif total baisse de 26 %. Une baisse allant jusqu'à 72 % pour la catégorie des employés !!! C'est 6 500 emplois supprimés !

Effectifs Permanents ETP théoriques par catégorie socio professionnelle (Données : Bilans sociaux 2009-2014 CCI France et doc. CCI France pour 2017)

	2012	2017	Variation 2012-2017	En %
Cadres permanents	10 156	7 277	-2 878	-28,3%
Maîtrises permanents	5 637	6 878	1 241	22,0%
Employés permanents	6 736	1 870	-4 865	-72,2%
Toutes catégories	22 529	16 027	-6 501	-28,9%

2. En 5 ans, de 2009 à 2014, et dans toutes les catégories, les salaires moyens bruts baissent.

Nous n'avons pas les chiffres après 2014 car CCI France n'a toujours pas publié de bilan social 2016. (Données : Bilans sociaux 2009-2014 CCI France)

	Salaires 2009 convertis en € 2014	Salaires moyens 2014	Perte mensuelle	Perte en %
Cadre	4 516 €	4 192 €	-324 €	-7,70%
Maîtrise	2 850 €	2 406 €	-444 €	-18,50%
Employé	2 404 €	2 211 €	-193 €	-8,70%

De 2014 à 2016 la baisse des salaires se poursuit car le point reste bloqué à 4,666 €. Il n'est évidemment pas revalorisé pendant la période Macron. Il est bloqué depuis 7 ans !

Ce qui est annoncé

1. 60 milliards d'économie sur le quinquennat

Un plan de réduction des dépenses sera mis en œuvre au cours du quinquennat : il permettra, en 2022, "d'économiser" 60 milliards. Ce qui concerne directement les CCI :

- Le passage au numérique (5 à 10 milliards).
- De nouveau certainement comme en 2014 et 2015 des ponctions dans les caisses des chambres.

2. Supprimer 120 000 postes d'agents publics sur le quinquennat

Réduction du nombre d'agents publics de 120 000 emplois sur la durée du quinquennat. Certes c'est annoncé comme ne concernant que la fonction publique, mais comme pour le Pacte de responsabilité les CCI seront directement mises à contribution. Si pour 50 milliards d'économie les CCI ont perdu près d'un quart des effectifs, il faut s'attendre à combien pour 60 milliards ?

C'est dès maintenant qu'il faut se préparer à défendre nos emplois et nos acquis!

Syndiquez-vous! Rejoignez Force Ouvrière